

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE LA MONTAGNE

Affiche Hannah Ford

CFM CHALLENGE

FFSA

FFSA  
CHAMPIONNAT  
DE FRANCE MONTAGNE

# 40<sup>EME</sup> Course de Côte SAINT-GOUËNO



## 30, 31 MAI & 1<sup>er</sup> JUIN 2025



AVON  
MOTORSPORT

Echappement

SPORT  
EN  
FRANCE

CroisiEurope

CAVE DE  
TURCKHEIM



SPORT



PRODUCTION



VHC

[coursedecote-saintgoueno.fr](http://coursedecote-saintgoueno.fr)



[www.ffafrance.org](http://www.ffafrance.org)



LOUDEAC  
communauté



Intermarché  
LOUDÉAC/ PLOUGUENAST

Salaün Holidays  
Rencontrer le monde

cré'actuel  
Créateur de maisons individuelles

FESTIVAL  
DÉJANTÉ  
CONCERTS

29, 30 & 31 Mai 2025



ROSE  
LE BOIS POUR  
MIEUX BÂTIR



Côtes  
d'Armor  
le Département

# ***COURSE DE COTE NATIONALE (NPEA) CHAMPIONNAT DE FRANCE DE LA MONTAGNE 2025***

***SAINT-GOUENO – Côtes d'Armor (22)***

***30, 31 Mai et 1er Juin 2025***

## **REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER**

Le présent règlement complète le règlement standard des Courses de Côte

### **SOMMAIRE**

**Article 1P – Organisation de la course**

**Article 2P – Assurances**

**Article 3P – Concurrents et Pilotes**

**Article 4P – Voitures et Equipements**

**Article 5P – Publicités**

**Article 6P – Sites et Infrastructures**

**Article 7P – Déroulement de l'épreuve**

**Articles 8P – Pénalités**

**Articles 9P – Classements**

**Articles 10P – Prix**



# REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER COURSE DE COTE

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des Courses de Côtes.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE ASACO Maine Bretagne organise les 30, 31 Mai et 1<sup>er</sup> Juin 2025 avec le concours du CLAP Gouënois / Ecurie du Mené, sous le patronage de la Commune Nouvelle du Mené, du Conseil Général des Côtes d'Armor et de la Région Bretagne une épreuve automobile nationale dénommée :

## 40<sup>ème</sup> Course de Côte Nationale de Saint Gouëno

Cette épreuve compte pour 2025 :

- Le Championnat de France de la Montagne "Voitures de Sport"
- Le Championnat de France de la Montagne "Voitures de Production"
- Le Championnat de France Féminin de la Montagne "Voitures de Sport"
- Le Championnat de France Féminin de la Montagne "Voitures de Production"
- Les trophées FFSA de Groupes (F2000, FC, N/FN/SP, A/FA, GT Sport, GTTS, CN, D/E, E2SC)
- Le Trophée "Lionel REGAL" pour le meilleur Jeune (- de 25 ans) "Voitures de Sport"
- Le Trophée Jeune Espoir de la Montagne pour le meilleur Jeune (- de 25 ans) "Voitures de production"
- La Coupe de France de la Montagne Coefficient 1
- Le Championnat de la Ligue Bretagne - Pays de la Loire
- Le Championnat de l'Amicale des conducteurs de courses de côte de l'A.S et de l'A.C.O.

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Bretagne – Pays de Loire sous le numéro 24 en date du 11/03/2025, et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro 275 en date du 02/04/2025

**Organisateur technique :** Ecurie du Mené – Mairie 22330 Saint Gouëno

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA.

## ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

### 1.1p. Officiels :

|                                                      |                          |                        |
|------------------------------------------------------|--------------------------|------------------------|
| Président du Collège des Commissaires Sportifs       | M. SCHUBLER Pierre       | Licence n°27374-1202   |
| Commissaires Sportifs                                | M. DAMS Christian        | Licence n°2498-1201    |
|                                                      | M. VOGEL Bernard         | Licence n°25203-0306   |
| Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs      | Mme CLIPET Christelle    | Licence n° 243833-1201 |
| Directeur de Course                                  | M. ORTIZ Christophe      | Licence n°49986-1205   |
| Directeurs de Course Adjoints                        | M. HECTOR Jean-Claude    | Licence n°1805-0321    |
|                                                      | M. MINEUR Jean-Louis     | Licence n°29169-1209   |
|                                                      | M. GIANOLIO Gabriel      | Licence n°7760-1202    |
|                                                      | M. LEREDDE Phillipe      | Licence n°8465-1314    |
|                                                      | M. HABELIN Kevin         | Licence n°193149-1206  |
| Commissaires Technique responsable                   | M. PEGOLOTTI Serge       | Licence n°6047-1603    |
| Commissaires Techniques adjoints                     | M. CHARBONNEAU Marc      | Licence n°47435-0322   |
|                                                      | M. GOURDON Luc           | Licence n°163936-1202  |
|                                                      | M. CHAMPROBERT Sylvain   | Licence n°18483-1303   |
|                                                      | M. MEVEL André           | Licence n°186089-1201  |
| Médecin responsable                                  | M. GUILLEUX Patrick      | Licence n°55340-1314   |
| Chargé de la mise en place des moyens                | M. AUBERT François       | Licence n°330618-1201  |
|                                                      | M. AIGNEL Gilles         | Licence n°158241-1201  |
| Chargés des relations avec les concurrents           | M. COUSIN Guillaume      | Licence n°206258-1210  |
|                                                      | Mme LENGLINE Virginie    | Licence n°192460-1314  |
|                                                      | Mme HERRAULT Marie Laure | Licence n°222632-1201  |
| Chargés des relations avec les concurrents Stagiaire | Mme LE PICHON Gwenola    | Licence n°194347-1206  |
| Chargé des Commissaires de route                     | M. RUELLO Didier         | Licence n°206257-1205  |
| Chronométrateurs                                     | M. DURAND Jean-Paul      | Licence n°27683-0503   |
|                                                      | M. FOURNET Hervé         | Licence n° 204746-0521 |
|                                                      | Mme BEFFY Corinne        | Licence n°27682-0503   |
|                                                      | M. CLIPET Franck         | Licence n°307572-1201  |
|                                                      | Mme SERVOIN Corinne      | Licence n°48875-1210   |
| Observateur FFSA                                     | M. COUSIN Bernard        | Licence n° 6379-0318   |
| Vérifications Administratives                        | Mme AIGNEL Myriam        | Licence n°23836-1206   |
| Responsables Parc Pilotes et Pré-Grille              | M. COLLEU Patrick        | Licence n°71052-1206   |



Ecurie du Mené - Mairie 22330 Saint Gouëno  
Tel : 02 96 34 43 44 - [ecurie.mene@gmail.com](mailto:ecurie.mene@gmail.com)



## 1.2p. Horaires :

Clôture des engagements le **Jeudi 22 Mai 2025 à MINUIT**

Publication de la liste des engagés le Lundi 26 Mai 2025

Vérifications administratives

- le Vendredi 30 Mai 2025 de 15h00 à 18h15 au Parc Pilotes
- le Samedi 31 Mai 2025 de 7h30 à 8h00 au Parc Pilotes (**Sur demande écrite avec la feuille d'engagement**)

Vérifications techniques

- le Vendredi 30 Mai 2025 de 15h15 à 18h30 au Parc Pilotes
- Samedi 31 Mai 2025 de 7h45 à 8h15 au Parc Pilotes

Briefing commissaires : Samedi 31 Mai 2025 à 7h30 à la Salle Génération mouvement – 24 Rue du Léry - 22330 Saint-Gouëno.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le Samedi 31 Mai 2025 à 8h30 au Parc Pilotes.

Essais chronométrés le Samedi 31 Mai 2025 à partir de 9h00 : 3 montées CFM en alternance avec 3 montées Hillclimb Master.

1<sup>ère</sup> montée de course le Samedi 31 Mai 2025, à partir de 16h45 pour le CFM. La première Montée de Course du Hillclimb Master aura lieu le Dimanche 1<sup>er</sup> Juin 2025 à partir de 8h30.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le Samedi 31 Mai 2025 à 16h00 au Parc Pilotes pour le CFM.

Course le Dimanche 1<sup>er</sup> Juin 2025

- 3 montées de course à partir de 8h30 pour le CFM en alternance avec le Hillclimb Master

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé.

Parc fermé (obligatoire à l'issue de l'épreuve sous peine d'exclusion d'office) : à l'issue de la 4<sup>ème</sup> montée, sur le parc pilotes au niveau de chaque structure pour les voitures ouvertes et fermées compte tenu de la configuration des lieux. Les voitures resteront en parc fermé jusqu'à la fin de l'épreuve.

Remise des prix le Dimanche 1<sup>er</sup> Juin 2025 à partir de 17h00 au Parc Pilotes.

Les concurrents recevront les chèques correspondants à leur prix par courrier.

Réunion du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 le Vendredi 30 Mai 2025 à 18h30 dans le bungalow prévu à cet effet.

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

## 1.3p. Vérifications :

Vérifications administratives

- le Vendredi 30 Mai 2025 de 15h00 à 18h15 au Parc Pilotes
- le Samedi 31 Mai 2025 de 7h30 à 8h00 au Parc Pilotes (**Sur demande écrite avec la feuille d'engagement**)

Vérifications techniques

- le Vendredi 30 Mai 2025 de 15h15 à 18h30 au Parc Pilotes
- Samedi 31 Mai 2025 de 7h45 à 8h15 au Parc Pilotes

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage : Atelier Municipal de Saint Gouëno (centre bourg) - Taux horaire de la main-d'œuvre : 60 € TTC.

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le Samedi 31 Mai 2025 à 8h15.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs.



Pesées libres des véhicules : Pendant les vérifications techniques et le Samedi 31 Mai 2025 de 9h00 à 10h00 à l'emplacement prévu à cet effet.

### 1.5p. Dispositions particulières :

#### Hillclimb Masters

Une épreuve est organisée pour les pilotes anglo-saxons de voitures ouvertes et fermées dans leur configuration de course britannique ou irlandaise.

Ces voitures seront conduites par des pilotes britanniques ou irlandais en possession d'une licence et équipé de Hans pour les voitures construites après 1977.

Ces concurrents participeront à la course de côte de Saint Gouëno hors classement du Championnat de France de la Montagne 2025. Un classement chronométré leur sera réservé dans chacune des deux catégories.

Le planning du Master prévoit :

- Samedi 31 Mai 2025
  - o 3 montées d'essais chronométrés
- Dimanche 1<sup>er</sup> Juin 2025
  - o 3 montées de course en alternance avec le CFM

#### Remboursement des droits d'engagements

Les droits d'engagements seront entièrement remboursés aux candidats dont l'engagement aurait été refusé.

Au cas où l'épreuve n'aurait pas lieu, l'organisateur remboursera, avec une déduction variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pas pu se présenter au départ de l'épreuve, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée. La retenue sera de :

- 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant l'épreuve.
- 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte.

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

### 3.1p. Engagements :

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

**CLAP Gouënois / Ecurie du Mené**  
**Mairie de Saint-Gouëno**  
**22330 Saint-Gouëno**  
**Tel : 02 96 34 43 44 Fax : 02 96 51 31 95**  
**ecurie.mene@gmail.com**

Avant le **Jedi 22 Mai 2025 à MINUIT**

Les frais de participation sont fixés à 630 €, ils sont réduits à 315 € avec la publicité optionnelle de l'organisateur, pour l'ensemble du week end, droits réduits à 260 € pour les engagés CFM Challenge.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation à l'ordre du CLAP GOUENOIS.

Contacts : Guillaume COUSIN – Port : 06 72 36 08 80  
Mail : [ecurie.mene@gmail.com](mailto:ecurie.mene@gmail.com)

Si quatre jours avant le début du meeting, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 40, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.1p. Voitures admises :

Le nombre maximum de voitures admises est fixé à 210.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte.



Ecurie du Mené - Mairie 22330 Saint Gouëno  
Tel : 02 96 34 43 44 - [ecurie.mene@gmail.com](mailto:ecurie.mene@gmail.com)

#### 4.2p. Carburant – Pneumatiques – Equipements :

Voir règlement standard des Courses de Côte.

#### 4.3p. Numéros de course :

Voir règlement standard des Courses de Côte.

#### 4.4p. Mesures et dispositifs de sécurité :

Voir tableau de sécurité.

## ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Courses de Côte.

Publicité obligatoire (non rachetable) : Groupe Rose / Cre'actuel / Historic Team / Intermarché

Le plan de pose sera précisé par additif et distribué lors des vérifications administratives

Publicité optionnelle : néant.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1p. Parcours :

La Course de Côte de Saint Gouëno suivra le parcours sur la portion de route allant :

du lieu-dit « Les Hautières » au « Haut de l'Hiver » sur la D14 dite « la route du Breton ».

La course se déroulera en 4 montées obligatoires. Le classement s'effectuera sur le cumul des 2 meilleures montées.

Procédure de départ : Chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ : au lieu-dit « Les Hautières »

Arrivée : au lieu-dit « Haut de l'Hiver »

Pente moyenne : 4,5%

Longueur de parcours : 3200m

Modalité de retour au départ : repli en convoi par circuit de

Parc Concurrent : au lieu-dit « Le Bocage » sur le circuit de repli

### 6.2p. Route de Course :

Pour rejoindre le départ, les véhicules emprunteront le circuit de repli en convoi après avoir été mis en pré-grille au niveau du parc Pilotes.

### 6.3p. File de départ :

File de départ : avant « Les Hautières » (en ligne)

Rappel : les conducteurs devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, au plus tard 10 minutes avant leur heure de départ. Le concurrent dont le conducteur ne se sera pas présenté dans ce délai, pourra être exclu de l'épreuve.

### 6.4p. Signalisation :

Voir règlement standard des Courses de Côte.

### 6.5p. Parc Concurrents :

Le Parc Concurrent sera situé au lieu-dit « Le Bocage »

Le Parc Concurrent sera accessible le Jeudi 29 Mai 2025 à partir de 16h00

L'organisation et le placement des concurrents seront faits par une équipe de l'organisation.

L'organisateur se réserve le droit de placer à sa volonté certains concurrents aux emplacements qu'il aura réservé dans un but de promotion et de médiatisation.

Les remorques devront être garées au camping de Saint Gouëno ou dans le Parc Concurrent.

Dans le Parc Concurrent, il est demandé à chaque concurrent :

- De tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 Kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- De disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures.
- De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

La pénalité pour défaut d'extincteur et / ou de bâche dans le parc est de 200 euros.



Ecurie du Mené - Mairie 22330 Saint Gouëno  
Tel : 02 96 34 43 44 - [ecurie.mene@gmail.com](mailto:ecurie.mene@gmail.com)

L'organisateur met à la disposition des concurrents :

- Un point d'eau potable
- Des toilettes et des douches (Douche à l'entrée du parc concurrent)
- Une cuve de vidange des eaux usées (camping-car, camion, ...)
- Une alimentation électrique

L'alimentation électrique est limitée à la fourniture de courant monophasé 10 ampères maximum par concurrent. L'organisateur se réserve le droit de suspendre la fourniture d'alimentation électrique si ces conditions ne sont pas respectées. Chaque concurrent devra se mettre en relation avec le responsable "électricité" avant de se connecter sur l'une des armoires électriques mise à leur disposition sur le parc pilotes.

#### **6.6p. Parc Fermé Final :**

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de mise hors course d'office) pour tous les concurrents classés est situé sur le parc pilotes au niveau de chaque structure pour les voitures ouvertes et fermées, véhicules non chargés, compte tenu de la configuration des lieux.

#### **6.7p. Tableaux d'affichage officiels :**

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications au Parc Concurrent
- pendant les essais et la course au Parc Concurrent
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au Parc Concurrent

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

#### **6.8p. Permanence :**

Pendant la manifestation, une permanence se tiendra au secrétariat du Parc Concurrent, au lieu-dit « Le Bocage ».

Téléphone permanence : communiqué ultérieurement.

Centre de secours le plus proche : Plessala - Téléphone n° 18

## **ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE**

#### **7.1p. Essais :**

Epreuve Championnat de France : Le classement établi sur le meilleur temps des essais chronométrés et servira à l'établissement des séries A et B.

#### **7.2p. Conférences aux pilotes (briefing) :**

Un Briefing écrit sera distribué aux pilotes lors des vérifications administratives

#### **7.3p. Course :**

Voir règlement standard des Courses de Côte.

Procédure de départ : aux feux tricolores.

#### **7.4p. Echauffement des pneumatiques :**

L'échauffement des pneumatiques par déplacement de la voiture n'est pas autorisé.

L'utilisation de couvertures chauffantes, ou tout dispositif analogue n'est autorisée que dans le parc concurrent, et interdite entre le parc concurrent et la ligne de départ.

#### **Article 7: 5p. Essence**

Les concurrents doivent prendre leurs dispositions pour ne pas tomber en panne d'essence, même en cas de départs répétés suite à des interruptions. Il ne sera pas permis au concurrent de retourner prendre un complément de carburant sous peine d'exclusion de la manche.

## **ARTICLE 8P. PENALITES**

Voir règlement standard des Courses de Côtes.



Ecurie du Mené - Mairie 22330 Saint Gouëno  
Tel : 02 96 34 43 44 - [ecurie.mene@gmail.com](mailto:ecurie.mene@gmail.com)



## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Course de côte comptant pour le Championnat de France de la Montagne.

Pour les essais chronométrés, le classement s'effectuera sur la meilleure montée et permettra d'établir :

- un classement général pour les voitures de sport (série A)
- un classement général pour les voitures de production (série B)
- un classement pour chacun des groupes, au sein des séries A ou B, tels que définis à l'article 4.1 du règlement standard
- un classement général pour les éventuels autres groupes

Pour la course, le classement s'effectuera sur le cumul des 2 meilleures montées de course des 4 montées obligatoires et permettra d'établir :

- un classement général pour les voitures de sport (série A)
- un classement général pour les voitures de production (série B)
- un classement par groupe et par classe (Séries A et B confondues)
- un classement féminin pour les voitures de Sport (série A)
- un classement féminin pour les voitures de Production (série B)
- un classement jeune pour les voitures de Sport (série A)
- un classement jeune pour les voitures de Production (série B)

Dans le cas où seules deux montées auraient pu se dérouler, le classement s'effectuera sur la meilleure montée.

## ARTICLE 10P. PRIX

### 10.1p. Prix :

|                       | Général<br>Par série | Groupe        |                      |                      |                    | Classe        |                      |                  |
|-----------------------|----------------------|---------------|----------------------|----------------------|--------------------|---------------|----------------------|------------------|
|                       |                      | 2<br>partants | De 3 à 4<br>partants | De 5 à 8<br>partants | + de 8<br>partants | 2<br>partants | De 3 à 5<br>partants | A partir<br>de 6 |
| 1 <sup>er</sup>       | 500 €                | 0 €           | 135 €                | 265 €                | 530 €              | 70 €          | 135 €                | 265 €            |
| 2 <sup>ème</sup>      | 400 €                |               |                      | 135 €                | 265 €              |               | 70 €                 | 135 €            |
| 3 <sup>ème</sup>      | 300 €                |               |                      |                      | 135 €              |               |                      |                  |
| 4 <sup>ème</sup>      | 200 €                |               |                      |                      |                    |               |                      |                  |
| 5 <sup>ème</sup>      | 100 €                |               |                      |                      |                    |               |                      |                  |
| 1 <sup>ère</sup> dame | 265 €                |               |                      |                      |                    |               |                      |                  |
| 1 <sup>er</sup> jeune | 265 €                |               |                      |                      |                    |               |                      |                  |

- Les prix sont cumulables

### 10.2p. Coupes :

Il sera attribué une coupe :

- aux trois premiers du classement général série A
- aux trois premiers du classement général série B
- à la première féminine de la Catégorie Sport
- à la première féminine de la Catégorie Production
- au premier jeune - de 25 ans de la Catégorie Sport
- au premier jeune - de 25 ans de la Catégorie Production
- aux trois premiers de chaque groupe

### 10.3p. Podium :

Un podium pour les 3 premiers du classement général série A et série B sera organisé à l'issue de la dernière montée au Parc Pilotes.

### 10.4p. Remise des Prix et Coupes :

Remise des prix le Dimanche 1<sup>er</sup> Juin 2025 à partir de 17h30 au Parc Pilotes, dans la continuité du podium.

### 10.5p. Remise des Chèques et Palmarès :

Les concurrents recevront les chèques correspondants à leur prix par courrier.



Ecurie du Mené - Mairie 22330 Saint Gouëno  
Tel : 02 96 34 43 44 - [ecurie.mene@gmail.com](mailto:ecurie.mene@gmail.com)

# ***COURSE DE COTE VHC (NPEA)***

## ***SAINT-GOUENO – Côtes d'Armor (22)***

***30, 31 Mai et 1er Juin 2025***

### **REGLEMENT PARTICULIER COURSE DE COTE VHC**

*Le présent règlement particulier complète le règlement standard des Courses de Côtes et Slaloms.*

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE ASACO Maine Bretagne organise les 30, 31 Mai et 1<sup>er</sup> Juin 2025 avec le concours du CLAP Gouënois / Ecurie du Mené, sous le patronage de la Commune Nouvelle du Mené, du Conseil Général des Côtes d'Armor et de la Région Bretagne une épreuve automobile nationale dénommée :

#### **13<sup>ème</sup> Course de Côte VHC de Saint Gouëno**

Cette épreuve compte pour le Championnat de France de la Montagne VHC et pour le Championnat de France Indice de Performance VHC.

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Bretagne – Pays de Loire sous le numéro 24 en date du 11/03/2025, et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro 275 en date du 02/04/2025.

### **ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE**

*Comité d'organisation : voir règlement particulier de la course de côte nationale de Saint Gouëno comptant pour le Championnat de France de la Montagne 2025*

#### **1.1p. Officiels :**

|                                                      |                          |                       |
|------------------------------------------------------|--------------------------|-----------------------|
| Président du Collège des Commissaires Sportifs       | M. SCHUBLER Pierre       | Licence n°27374-1202  |
| Commissaires Sportifs                                | M. DAMS Christian        | Licence n°2498-1201   |
|                                                      | M. VOGEL Bernard         | Licence n°25203-0306  |
| Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs      | Mme CLIPET Christelle    | Licence n°243833-1201 |
| Directeur de Course VHC                              | M. HECTOR Jean-Claude    | Licence n°1805-0321   |
| Commissaire Technique responsable VHC                | M. CARRE Jean-Claude     | Licence n°13049-0505  |
| Commissaires Techniques adjoints                     | M. HENNEBOIS Laurent     | Licence n°205961-0715 |
| Chargés des relations avec les concurrents           | Mme LENGLINE Virginie    | Licence n°192460-1314 |
|                                                      | Mme HERRAULT Marie Laure | Licence n°222632-1201 |
| Chargés des relations avec les concurrents Stagiaire | Mme LE PICHON Gwenola    | Licence n°194347-1206 |

#### **1.2p. Horaires :**

*voir règlement particulier de la course de côte nationale de Saint Gouëno*

#### **1.3p. Vérifications :**

*voir règlement particulier de la course de côte nationale de Saint Gouëno*

Les concurrents devront présenter aux vérifications le PTH PTN de la voiture dûment visée par la FFSA, ainsi que le passeport technique 3 volets ou, pour les concurrents étrangers, PTH accompagné du visa de l'ASN et du certificat médical.

### **ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES**



Ecurie du Mené - Mairie 22330 Saint Gouëno  
Tel : 02 96 34 43 44 - [ecurie.mene@gmail.com](mailto:ecurie.mene@gmail.com)

### 3.1P. Engagements

*voir règlement particulier de la course de côte nationale de Saint Gouëno*

Les frais de participation sont fixés à 440 €, ils sont réduits à 220 € avec la publicité optionnelle de l'organisateur, pour l'ensemble du week end, droits réduits à 180 € pour les engagés CFM Challenge. Clôture des engagements le **Jeudi 22 Mai 2025 à MINUIT** (date du cachet de la poste faisant foi). Si à cette date le nombre des engagés est inférieur à 10, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient alors immédiatement prévenus de cette décision.

Joindre obligatoirement au bulletin d'inscription une photocopie de la 1ère et de la 10ème page du PTH.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.1P. Voitures Admises

Le nombre maximum de voitures admises est fixé à 60.

Sont admises à participer :

- Championnat de France de la Montagne VHC "Voitures de Production" (Voitures fermées - Série B)
  - GROUPES : 1-2-3-4-5 – A – N – B atmosphérique (périodes J1 et J2)
- Championnat de France de la Montagne VHC "Voitures de Sport" (Voitures ouvertes -Série A)
  - GROUPES : 6/7 ,8/9, C, D, E
- Hors Championnat de France de la Montagne VHC
  - Les voitures du groupe Classic de compétition selon la réglementation.

Les voitures de Tourisme et les voitures GT auront la possibilité d'enlever les pare-chocs en course de côte suivant l'annexe K.

### 4.2P. Carburants – Pneumatiques - Equipements

Conforme au règlement standard Course de Côte et annexe K en ce qui concerne les pneumatiques.

### 4.3P. Numéros de course

Conforme au règlement standard Courses de Côte.

Les pilotes inscrits au CFM VHC se verront attribuer un numéro à l'année

### 4.4P. Dispositifs de Sécurité

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International et tableau de sécurité FFSA.

### 4.5P. Equipement du Pilote

Se reporter au tableau des équipements de sécurité.

## ARTICLE 5P. PUBLICITES

*Voir règlement particulier de la course de côte nationale de Saint Gouëno*

## ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

### 7.1P. Essais

Pour les essais et la course, les concurrents de l'épreuve VHC partiront devant les concurrents de l'épreuve nationale.

Tous les concurrents sont tenus d'effectuer au moins une montée d'essais de bout en bout.

### 7.2P. Conférence aux pilotes (Briefing)

Voir règlement particulier de la course de côte nationale de Saint Gouëno

### 7.3P. Course



Ecurie du Mené - Mairie 22330 Saint Gouëno  
Tel : 02 96 34 43 44 - [ecurie.mene@gmail.com](mailto:ecurie.mene@gmail.com)

Pour les essais et la course, les concurrents de l'épreuve VHC partiront devant les concurrents de l'épreuve nationale.

En course, les concurrents partiront dans l'ordre décroissant des temps réalisés aux essais, par catégorie (Voitures de Production, Voitures de Sport)

A l'issue de la dernière montée de course, les voitures seront considérées en Parc Fermé pendant 30 minutes dans le parc concurrents VHC.

Elles devront être sur les bâches et non chargées dans les remorques ou camions.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENT

### Pour les essais chronométrés

Les numéros 301 à 312 partiront en fin de grille dans l'ordre croissant des numéros.

Le classement des essais s'effectuera sur la base du meilleur temps des essais.

Afin de faciliter le déroulement de l'épreuve, le départ des montées de course se fera dans l'ordre du classement des essais, le concurrent le plus lent partant en premier.

### Pour la course

L'épreuve se disputera sur quatre manches et le classement s'effectuera sur le cumul des 2 meilleures montées.

La non-participation à une ou deux montées de course devra être constatée par un Commissaire Technique.

### **Il ne sera pas établi de classement général.**

Le classement s'effectuera sur le cumul des 2 meilleures montées. Il sera impérativement établi :

- un classement séparé pour chacun des groupes,
- un classement par classes,
- un classement féminin (séries A et B confondues). La meilleure féminine récompensée sera celle ayant obtenu la meilleure place au classement général de sa série (au regard du classement général de la série A et de la série B).
- un classement à l'indice de performance suivant la réglementation en vigueur,
- un classement série A et série B séparées,
- un classement hors championnat pour le groupe Classic de compétition selon la réglementation.

**Les voitures Classic de compétition ne devront jamais figurer dans aucun des classements (séries, groupes, classes).**

## ARTICLE 10P. PRIX

Tous les concurrents participants seront récompensés, suivant l'article 10 du règlement du Championnat de France de la Montagne VHC.

### **10.1P. Remise des Prix**

Remise des prix le Dimanche 1er Juin 2025 à partir de 17h15 au Parc Pilotes



Ecurie du Mené - Mairie 22330 Saint Gouëno  
Tel : 02 96 34 43 44 - [ecurie.mene@gmail.com](mailto:ecurie.mene@gmail.com)